



**CGT SPIP 60/02**

## **CP LIANCOURT :**

**Ingérence et dénigrement de la Direction de l'établissement envers le SPIP, la CGT IP dit STOP !**

**Depuis la création des SPIP, les Directeurs des Services Pénitentiaires ne sont plus les supérieurs des agents du SPIP en milieu fermé.**

**Cette situation est difficile à accepter pour certains d'entre-eux... mais c'est le cas.** A la CGT-IP, nous militons d'ailleurs pour qu'à terme une direction autonome de l'insertion et de la probation soit créée, c'est le sens de l'Histoire, il va falloir l'accepter.

Sur Liancourt, il est de plus en plus perceptible que l'absence de toute puissance de la direction de l'établissement sur le SPIP crée des frustrations, avec la recherche de motifs pour essayer de jouer les cheffailons. Si la CGT-IP a jusqu'à maintenant été plutôt dans une position d'apaisement, il ne faut pas non plus exagérer.. nous ne resterons pas les bras croisés en laissant seule notre direction locale face au dénigrement professionnel et aux tentatives d'ingérence.

**Dernier exemple en date, mais sujet récurrent, les CPU.** Instances centrales, aux yeux de la direction de Liancourt, tellement importante qu'au pire de l'épidémie, elles étaient maintenues quoiqu'il en coûte. Déjà à cette période la direction du SPIP avait eu le courage de protéger ses agents en n'obligeant pas le SPIP à être présent physiquement dans une salle inadaptée (pour rappel des avis écrits sont portés sur GENESIS).

La Direction de l'établissement s'est permise lors de cette instance hier matin, non seulement de donner son avis sur l'organisation du SPIP pour assurer la représentation du service en CPU mais en plus de s'attaquer aux capacités et à la crédibilité du représentant désigné par le SPIP. Situation d'autant plus décalée quand la politesse de base, c'est à dire la ponctualité pour débiter une instance pluri-disciplinaire n'est systématiquement pas respectée.

Le SPIP et ses représentants du personnel ne se prononcent pas sur l'organisation mise en place par la direction de l'établissement ni sur le professionnalisme de celle-ci. C'est à la DISP ou aux organisations syndicales de personnel de surveillance de le faire. Alors que la Direction de l'Établissement fasse de même.

**La CGT IP 60/02 apporte tout son soutien au collègue maltraité, durant la CPU par des propos inadmissibles, d'autant plus en public, et à notre hiérarchie locale qui au lieu de pouvoir travailler en bonne entente se retrouve à devoir faire garde fou.**

**La CGT IP 60/02 appelle à ce que la situation s'apaise rapidement dans le respect de la place de chacun sans ingérence et dans le respect de toutes et tous.**

Liancourt le 22/01/2021